



INFORMATION

SOCIÉTÉ PATOUILLET

Les organisations syndicales ont été conviées, jeudi 8 juin, à une réunion avec la société Patouillet.

La CGT a abordé les thèmes suivants :

- ✓ Suite aux pannes récurrentes des appareils à boissons chaudes, envisagez-vous de les remplacer ?
 - 15 appareils sur 35 seront remplacés les 25 et 26 juillet 2017.
- ✓ Nous demandons de changer tous les distributeurs à gobelets.
 - Une commande est en cours. Tous les distributeurs seront remplacés et de types identiques.
- ✓ Le monnayeur des distributeurs de friandises au A1 et à la Maintenance n'acceptent pas certaines pièces de monnaie. De plus, l'appareil des bielles ne reconnaît pas le solde sur la clé.
 - Les monnayeurs seront vérifiés.
- ✓ Nous avons demandé de proposer de nouveaux produits dans les distributeurs de friandises.
 - Actuellement, tous les produits se vendent bien. Si des salariés souhaitent de nouveaux produits, nous n'y sommes pas opposés.
- ✓ Certaines consommations nécessitent plusieurs composants (Exemple : Cappuccino). Si un des composants n'est plus disponible, la boisson est tout de même servie. Que comptez-vous faire pour remédier à ce problème ?
 - Nous allons voir ce que nous pourrions faire mais ce problème risque de ne pas être résolu.
- ✓ Nous demandons que certains distributeurs proposent des sirops comme cela existe dans certains secteurs.
 - Tous les appareils qui disposent de sirop ont été ou vont être retirés. Par contre, nous allons étudier la possibilité de mettre du sirop à proximité.

Le contrat avec la société Patouillet a été renouvelé en mars/avril 2017 pour une durée de 3 ans.

En fin d'année, les clefs à boissons seront remplacées par la carte de pointage. Une communication sera faite ultérieurement.

Chaque salarié sera invité à vider le solde de sa clef à boissons car le montant restant ne pourra pas être transféré sur la carte de pointage.

La société Patouillet a indiqué qu'en cas de dysfonctionnement d'un appareil à boissons chaudes ou à friandises, chaque salarié pouvait appeler au numéro de téléphone (GRATUIT) figurant sur le distributeur en indiquant le numéro de l'appareil concerné.